



CONSEIL GÉNÉRAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Séance du 9 mars 2023

Présidence : Mme Marielle Bartolucci

Le Conseil général de Villars-Sainte-Croix

- vu le préavis municipal No 1/2023 du 5 décembre 2022 relatif à la fixation des indemnités de la Municipalité pour la législature 2021-2026.
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter le préavis municipal 1/2023 tel que présenté par la Municipalité comme suit :

Indemnité fixe :

Syndic/que CHF 23'800.-/an

Municipales et Municipaux CHF 17'800.-/an

Indemnité horaire :

Tarif CHF 56.50/heure (indemnités vacances comprises)

Remboursement des frais de déplacement :

Syndic CHF 125.-/mois

Municipales et Municipaux CHF 90.-/mois

Hors périmètre du district CHF 0.80/km

Frais de parking et de stationnement CHF 20.-/mois

Remboursement des frais de téléphone :

Tarif CHF 50.-/mois

Entrée en vigueur de ce nouveau tarif : 1^{er} janvier 2023

Ainsi délibéré en séance du 9 mars 2023.

La Présidente

Marielle Bartolucci



La Secrétaire

Anita Cochard